

- Administrateur de biens
- Syndic de copropriété
- Transactions immobilières
- Achats
- Ventes
- Locations

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC	PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC
JUSQU'A 10 000 €	1 500,00€	DE 100 001 € à 115 000 €	7 500,00€
DE 10 001 € à 25 000 €	2 500,00€	DE 115 001 € à 130 000 €	8 000,00€
DE 25 001 € à 40 000 €	4 000,00€	DE 130 001 € à 145 000 €	8 500,00€
DE 40 001 € à 55 000 €	5 500,00€	DE 145 001 € à 160 000 €	9 000,00€
DE 55 001 € à 70 000 €	6 000,00€	DE 160 001 € à 175 000 €	9 500,00€
DE 70 001 € à 85 000 €	6 500,00€	DE 175 001 € à 190 000 €	10 000,00€
DE 85 001 € à 100 000 €	7 000,00€	DE 190 001 € à 200 000 €	11 000,00€

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC
ENTRE 200 001 ET 300 000 €	6% du prix net vendeur*
DE 300 001 € à 400 000 €	5,5% du prix net vendeur*
DE 400 001 € à 500 000 €	5% du prix net vendeur*
AU-DELA DE 500 000 €	4,5% du prix net vendeur*

*Somme arrondie à la centaine inférieure



Tarif des frais et honoraires de Location au 1er janvier 2026

Honoraires à la charge du locataire exprimé en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous vous accompagnons dans votre recherche de location.
Nous vous conseillons dans les différentes démarches administratives.

<i>BAUX D'HABITATION</i>	Honoraires de location zone non tendue	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	8,07 € TTC du m ²
	Honoraires de location zone tendue	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	10,09 € TTC du m ²
	Frais d'état des lieux	3,03 € TTC du m ²
<i>BAUX CIVILS, COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS</i>	Négociation et rédaction d'acte :	30 % HT du premier loyer annuel soit 36 % TTC
	Renouvellement de bail :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18% TTC avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC
	Sans négociation :	12% HT du premier loyer soit 14,40 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	Avenant :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	Sans négociation	450 € HT soit 540 € TTC
Frais de relance:		
Première relance :	50 € HT soit 60 € TTC	
Seconde relance :	59 € HT, soit 70.8 € TTC	
<i>LOCATION DE GARAGE OU PARKING</i>	Honoraires de location :	150 € HT soit 180 € TTC
	Frais de relance :	
	Première relance :	40 € HT soit 48 € TTC
Deuxième relance :	55 € HT, soit 66 € TTC	
<i>FRAIS RECUPERABLES</i>	Frais postaux :	Tarif poste
	Photocopie :	minimum 4,20 € HT soit 5,04 € TTC
	Frais d'avis d'échéance :	5,83 € HT, soit 7,00 € TTC

Tarif des honoraires au 1^{er} janvier 2026 – Gestion privative

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur exprimés en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous assurons les démarches administratives, juridiques, techniques et financières pour le compte du bailleur. Nous appelons les loyers et les charges, les recouvrons, établissons un compte rendu de gestion et une reddition mensuelle.

HONORAIRES DE GESTION	Honoraires de base baux d'habitation, civils, professionnels, commerciaux et ruraux :	
	Encaissements * :	6% HT, soit 7.2 % TTC Minimum de 480 € TTC par lot géré **
	Frais administratifs par reddition :	6,00 € TTC
	Honoraires de base garages et parkings :	10 % HT des encaissements. Minimum annuel 230 € TTC**
	Prestations particulières de gestion :	
	Versement dépôt de garantie au bailleur :	Majoration des honoraires de base de 0,5 % HT
	Gestion d'un immeuble individuel :	Majoration des honoraires de 1,5 % HT
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	Déclaration de travaux :	A la vacation (minimum 2)
	Déclaration de sinistre :	60 € TTC
	Gestion de sinistre :	à la vacation
	Assistance aux expertises ou à la livraison :	à la vacation
	Suivi des travaux courants :	inclus dans les honoraires de gestion
	Travaux exceptionnels (> 2000 €) :	4.50 % TTC sur le montant des travaux
	Diagnostics (DPE – CREP – SURFACE – AMIANTE) :	
		DPE seul : 35 € TTC DPE + électricité / gaz / autre : 40 € TTC ERP : 50 € TTC
	A.N.A.H : constitution du dossier administratif – Etablissement de devis - Suivi de travaux :	à la vacation avec un minimum de 650 € TTC
	Constitution d'un dossier de contentieux à l'encontre d'un locataire :	40 € TTC à la charge du bailleur
	Suivi du dossier contentieux :	à la vacation
	Déclarations de revenus fonciers ou CRL :	60 € TTC
	Déclaration de TVA :	50 € TTC
	Congé à délivrer au locataire :	180 € TTC
	Représentation aux assemblées générales :	à la vacation avec un minimum d'une vacation
Honoraires de fin de mandat et restitution de dossier :	200 € TTC, sauf vente du bien nos soins	
HONORAIRES DE LOCATION	Baux d'habitation :	
	Honoraires de location zone détendue**** :	8,07 € TTC du m ²
	Honoraires de location zone tendue**** :	10,09 € TTC du m ²
	Frais d'état des lieux d'entrée :	3,03 € TTC du m ²
	Honoraires forfaitaires de commercialisation :	95 € TTC *****
	Refacturation de frais spécifiques de publicité à la demande du bailleur	
Dépôt et suivi de dossier « Permis de louer »	110 € TTC	
FRAIS RECUPERABLES	Frais de timbre postaux :	tarif poste
	Photocopie :	0,60 € la feuille
VACATION HONORAIRES	Heures ouvrables :	115.00 € TTC
	Hors heures ouvrables :	150.00 € TTC

*loyer, accessoires du loyer, charges, prestations, taxes locales, fournitures individuelles, ... ; ** pour tout mandat conclu à partir du 1^{er} janvier 2015 ; ***avec un minimum d'une vacation ; ****incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail ; *****Ces honoraires forfaitaires concernent nos frais de tenue de vitrine commerciale, l'établissement de listes de locations, nos insertions sur nos sites internet.